



Communiqué de presse

Paris, 15 Avril 2021

FTPA accompagne VSD dans le cadre de sa procédure de redressement judiciaire

Le cabinet d'avocats FTPA a accompagné la société VSD, éditrice du magazine éponyme, dans le cadre de son redressement judiciaire aboutissant à l'adoption d'un plan de continuation par le Tribunal de commerce de Paris.

Placée en redressement judiciaire depuis août 2019, **VSD** est parvenue à restructurer son activité malgré la survenance de la crise sanitaire qui a impacté ses ventes au numéro et la défaillance du distributeur Presstalis pendant la période d'observation, et à obtenir l'arrêté par le Tribunal de commerce de Paris d'un plan de redressement.

L'adoption de ce plan a été rendue possible par le soutien des créanciers du titre de presse ainsi que celui de l'éditeur de presse indépendant Lafont Presse, appelé à entrer au capital de **VSD**.

VSD entend se fonder sur une marque forte, qui existe dans le paysage journalistique français depuis 1977, pour consolider son audience dans la presse écrite et développer de nouvelles activités digitales.

Le cabinet **FTPA** a conseillé **VSD** avec une équipe composée de Romain Lantourne (counsel), et Johan Akrouit (collaborateur).

Intervenants :

- Conseils juridiques : **FTPA**, Romain Lantourne (counsel), Johan Akrouit (collaborateur).
- Conseils financiers : **SO-MG Partners**, Kenza Amar (associée), Morgane Kerguélin (collaboratrice).
- Organes de la procédure : **Abitbol & Rousselet**, Joanna Rousselet, administrateur judiciaire ; **Fides**, Bernard Corre, mandataire judiciaire.



A propos de VSD :

Lancé en 1977 par Maurice Siegel, ex-directeur d'Europe 1, VSD, sigle de « *Vendredi Samedi Dimanche* », est un magazine généraliste d'actualités et de loisirs, qui fût autrefois le parrain incontournable des grands événements sportifs. VSD, longtemps détenu de Prisma Media, a été acquis en 2018 par l'homme de presse Georges Ghosn, autrefois propriétaire du Nouvel Economiste et de France-Soir. Depuis sa reprise par Georges Ghosn, le titre est désormais diffusé mensuellement, le dernier jeudi de chaque mois.

A propos de FTPA :

FTP A est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance. Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de 65 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes. Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

CONTACT PRESSE :

Marie MERKLEN

Tel : 01 85 09 31 78/ m.merklen@eliott-markus.com